

Conditions générales d'utilisation d'ACL GRC

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'ACL GRC (CI-APRÈS « **CONTRAT** ») CONSTITUENT UN CONTRAT JURIDIQUE CONCLU ENTRE VOUS (UNE PERSONNE MORALE OU UNE ENTREPRISE GOUVERNEMENTALE DÉSIGNÉE CI-APRÈS PAR « **VOUS** » OU « **VOTRE** ») ET ACL SERVICES LTD. (CI-APRÈS « **ACL** »), ET ÉTABLISSENT LES CONDITIONS SELON LESQUELLES VOUS POUVEZ ACCÉDER AU SERVICE ET L'UTILISER (TEL QUE DÉFINI CI-APRÈS).

EN ACCÉDANT AU SERVICE OU EN L'UTILISANT, VOUS RECONNAISSEZ ACCEPTER CET ACCORD ET ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT Y COMPRIS TOUTES LES CONDITIONS Y FIGURANT POUR RÉFÉRENCE ET VOUS DÉCLAREZ ÊTRE AUTORISÉ(E) À CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ(E) À CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT OU SI VOUS N'APPROUVEZ PAS SES CONDITIONS, VOUS POUVEZ, DANS LES TRENTE (30) JOURS QUI SUIVENT VOTRE ACHAT, DEMANDER LE REMBOURSEMENT DES DROITS QUE VOUS AVEZ VERSÉS POUR LE SERVICE ; À LA RÉCEPTION DE VOTRE CONFIRMATION QUE VOUS N'AVEZ PLUS ACCÈS AU SERVICE, ACL VOUS FOURNIRA LE REMBOURSEMENT DES DROITS QUE VOUS AVEZ VERSÉS.

SOUS RÉSERVE DE LA DISPOSITION « INTÉGRALITÉ DU CONTRAT » CI-DESSUS, LA VERSION DU CONTRAT QUI S'APPLIQUE POUR VOUS EST LA VERSION QUE VOUS AVEZ ACCEPTÉE LORS DE L'ABONNEMENT AU SERVICE OU LA VERSION QUE VOUS AVEZ ACCEPTÉE LORS DU RENOUVELLEMENT DE VOTRE ABONNEMENT SI VOUS AVEZ RENOUVELÉ VOTRE ABONNEMENT INITIAL. ACL SE RÉSERVE LE DROIT DE METTRE À JOUR ET DE MODIFIER PÉRIODIQUEMENT LE PRÉSENT CONTRAT, TANT QUE LES MODIFICATIONS APPORTÉES UNILATÉRALEMENT PAR ACL NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS JUSQU'À CE QUE VOUS RENOUVELIEZ VOTRE ABONNEMENT. LA TOUTE DERNIÈRE VERSION DU PRÉSENT CONTRAT SE TROUVE À L'ADRESSE : [HTTPS://WWW.ACL.COM/ABOUT-US/LEGAL/](https://www.acl.com/about-us/legal/). IL SE PEUT QUE LA VERSION INCLUSE AVEC LA VERSION DU SERVICE AIT CHANGÉ DEPUIS VOTRE ACHAT D'ORIGINE OU LE DERNIER RENOUVELLEMENT DE VOTRE ABONNEMENT AU SERVICE.

En cas de conflit ou d'ambiguïté entre la version anglaise de ce Contrat et toute autre version traduite, la première prévaut ; elle constitue la version qui fait foi lors de divergences d'interprétation.

1. (a) Service et abonnement. Dans le présent Contrat, le terme « **Service** » renvoie au service ACL GRC comme indiqué dans la liste ou inclus dans le cadre d'une solution groupée sur le bon de commande ou la facture émis par ACL, ses affiliés ou l'un de ses revendeurs agréés (le « **Bon de commande** »). Le Service se compose des modules Projets, Stratégie, Résultats et Rapports et inclut la Barre de lancement ACL. Le « Service » inclut la documentation utilisateur (tel que défini ci-après) du Service et, sauf avis contraire, le Service inclut des Contenu ou Composantes complémentaires Premium (tel que chacun est défini ci-après), que ces éléments soient achetés séparément ou inclus avec le Service. Pour lever toute ambiguïté, le terme « Service » n'inclut pas les Ressources de la communauté disponibles via le site ACL Contenu et communauté (collectivement, les « **Ressources** ») ou le logiciel ACL Analytics. Les abonnements au logiciel ACL Analytics peuvent être achetés séparément chez ACL. Les Ressources sont des ressources qu'ACL met à votre disposition via le site ACL Contenu et communauté dans le cadre de votre abonnement au Service afin d'améliorer votre utilisation du Service et sont fournies conformément au contrat distinct dénommé Conditions d'utilisation d'ACL Communauté que vous pouvez consulter à la page : <https://www.acl.com/about-us/legal/>. ACL peut, à sa seule discrétion, modifier ou supprimer tout ou partie des composants des Ressources. L'accès à ces Ressources et l'utilisation de certains composants sont limités à la durée d'abonnement que vous avez réglée et s'arrêtent à l'expiration de la période d'abonnement que vous avez réglée.

(b) Composantes complémentaires Premium. En rapport avec votre utilisation du Service, vous pouvez acheter des produits complémentaires comme stipulé dans un Bon de commande (« **Composantes complémentaires Premium** ») à utiliser uniquement à vos propres fins professionnelles internes et conjointement avec votre utilisation du Service uniquement. Les Composantes complémentaires Premium incluent le Contenu acheté (tel que défini ci-après). Les Composantes complémentaires Premium ne sont pas destinées à être utilisées comme des produits autonomes ; elles requièrent une inscription au Service. Les Composantes complémentaires Premium sont achetées pour la durée d'abonnement stipulée dans votre Bon de commande. Sauf avis contraire d'ACL, les Composantes complémentaires Premium sont régies par le présent Contrat.

(c) Contenu. ACL peut mettre certains outils, modèles, cadres, instructions, normes, réglementations ou autre contenu à votre disposition pour votre utilisation dans le cadre du Service (le « **Contenu** »). Le Contenu peut être inclus dans votre abonnement au Service sans coût supplémentaire ou il peut être acheté séparément contre les frais supplémentaires mentionnés dans le Bon de commande. ACL peut avoir attribué une licence pour le Contenu émanant de tiers pour votre utilisation (ci-après le « **Contenu tiers** ») et peut être soumis à des conditions générales d'utilisation supplémentaires. Vous reconnaissez et convenez que : (a) l'accès au Contenu tiers peut être restreint ou révoqué par le titulaire de licence tiers à tout moment à la seule discrétion dudit tiers ; (b) ACL n'est pas responsable sur du Contenu tiers et ne détient aucun contrôle dessus, autre que celui de le mettre à votre disposition en rapport avec le Service ; ACL ne parraine ni n'approuve du Contenu tiers ; et (c) ACL exclut toute garantie et représentation, et n'a aucune responsabilité envers vous ou vos tiers, concernant l'exactitude, la pertinence ou les résultats de l'utilisation d'un Contenu tiers. L'utilisation d'un Contenu tiers est soumis aux conditions générales régissant ledit Contenu tiers. Tout manquement à l'observation desdites conditions générales constitue un manquement au présent Contrat et peut entraîner la suspension ou la résiliation de votre abonnement.

2. Prestation de service. Une fois que vous êtes abonné(e) au Service, ACL met le Service à votre disposition pour le(s) type(s) d'utilisateurs nommés (comme définis ci-après), le(s) type(s) d'inscription(s), le nombre et le terme que vous avez acquis conformément à ce qui est stipulé dans le Bon de commande. Pour la description des types d'abonnement disponibles en vertu

du Service, veuillez consulter la page <http://enablement.acl.com/helpdocs/launchpad/current/user-guide/fr/Default.htm#cshid=lp-grc-subscriptions-detail> ou ladite URL comme elle peut être utilisée par ACL à cette fin. ACL s'assurera que le Service est disponible conformément aux niveaux de service définis dans le Contrat de niveau de service d'ACL GRC en Annexe « A » du présent Contrat ; toutefois, ACL n'est pas responsable des indisponibilités du Service entraînées par des circonstances échappant au contrôle raisonnable d'ACL, y compris, mais sans s'y limiter, les forces extérieures affectant la fiabilité d'Internet, des systèmes informatiques et des autres appareils ou moyens par lesquels vous avez accès au Service.

- 3. Utilisateurs Nommés.** Au moment de l'activation de votre abonnement, il vous incombe de fournir des informations exactes, à jour et complètes ainsi que de respecter la confidentialité de votre identifiant de connexion et de votre mot de passe. Si vous prenez connaissance de toute utilisation non autorisée des informations liées à votre compte ou à votre abonnement, vous en avertirez ACL immédiatement. Le Service est accessible et utilisable par le nombre maximum d'utilisateurs individuels spécifiques appartenant à votre organisation ou aux organisations des Affiliés (ci-après « **Utilisateurs Nommés** ») pour lesquels des droits ont été payés. Un identifiant unique est attribué à chaque Utilisateur Nommé pour qu'il puisse accéder au Service. Un identifiant et un mot de passe d'Utilisateur Nommé ne peuvent pas être partagés avec un autre individu ; toutefois soumis à la restriction du partage ou de la mise en commun de l'accès d'un Utilisateur Nommé entre plusieurs personnes exposée ci-après, vous pouvez définitivement remplacer un Utilisateur Nommé par un autre individu sous réserve que le nombre total d'Utilisateurs Nommés ne dépasse pas le nombre d'Utilisateurs Nommés pour lequel vous avez payé la redevance applicable. Si vous dépassez ou souhaitez dépasser le nombre d'Utilisateurs Nommés utilisant le Service, des frais additionnels s'appliqueront. Il n'est pas autorisé de partager entre plusieurs personnes ou de mettre en commun l'accès d'un Utilisateur Nommé pour en permettre l'utilisation temporaire par plusieurs utilisateurs au sein d'un service ou d'une organisation. Les droits d'accès au Service varient selon le type d'inscriptionnel que décrit à la page <http://enablement.acl.com/helpdocs/launchpad/current/user-guide/fr/Default.htm#cshid=lp-grc-subscriptions-detail>. Vous disposez des droits et des privilèges associés au(x) type(s) d'inscription(s) que vous avez acquis. Aux fins du présent Contrat, par « **Affiliés** », on entend toute entité qui contrôle, qui est contrôlée par vous ou qui est sous contrôle commun avec vous là où par « **contrôle** », on entend au moins une participation financière de 50 % dans ladite entité ou le pouvoir de contrôler la gestion de ladite entité.
- 4. Terme et reconduction.** Votre abonnement au Service est valide pendant la durée exposée dans le Bon de commande. Si aucune durée d'abonnement n'est stipulée dans le Bon de commande, la durée d'abonnement est d'un (1) an à compter de la date du Bon de commande. ACL vous communiquera au moins deux (2) avis de renouvellement plus de trente (30) jours avant la fin de la durée de l'abonnement en cours pour vous permettre de confirmer votre renouvellement ou d'avertir ACL que vous ne souhaitez pas renouveler votre abonnement. Sauf si : (a) vous remettez à ACL un avis écrit de non-renouvellement au moins trente (30) jours avant la fin de la durée de l'abonnement en cours ou (b) si ACL vous remet un avis écrit de non-renouvellement au moins soixante (60) jours avant la fin de la durée de l'abonnement en cours, votre abonnement est renouvelé automatiquement pour une durée d'un (1) an au terme de chaque durée d'abonnement. Le Service et les Ressources renferment un mécanisme de désactivation permettant à ACL de vous empêcher d'accéder au Service et aux Ressources à l'expiration ou à la résiliation de votre abonnement.
- 5. Informations relatives aux clients.** Dans le cadre du présent Contrat, le terme « **Données client** » signifie les données, informations ou autres matériaux (propriétaires, soumis au droit d'auteur ou autre) qui sont téléchargés, saisis, créés ou autrement fournis par vous au cours de l'utilisation du Service, y compris, sans s'y limiter, les données tiers que vous avez obtenues. Vous n'êtes pas autorisé(e) à charger ni à traiter de Données client dans ou avec le Service, sauf si vous avez obtenu légalement lesdites Données client et que vous respectez entièrement toutes les lois applicables concernant lesdites Données client. Vous déclarez et garantissez que vous respectez et que vous respecterez l'ensemble des lois et des réglementations applicables relatifs à la propriété intellectuelle, à la protection des données et à la confidentialité quant aux Données client téléchargées ou soumises au Service et quant à votre utilisation du Service.
- 6. Protection, propriété et utilisation des Données client.** ACL a mis en place et entretiendra des mesures de protection organisationnelles et techniques standard dans le secteur et commercialement raisonnables (y compris, sans s'y limiter, concernant le personnel, les installations, le matériel informatique et les logiciels, le stockage et les réseaux, les contrôles d'accès, la surveillance et la journalisation, la vulnérabilité et la détection des violations, la réponse aux incidents, le cryptage des Données client et toutes les autres mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la protection contre l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisée des Données client) pour éviter l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés des Données client stockées dans Service. Vous devez aussi prendre les mesures de précaution de sécurité nécessaires relativement à votre utilisation du Service et à vos recueil, utilisation et soumission des Données client auprès du Service. Vous protégerez la confidentialité de l'ensemble des noms d'utilisateur, mots de passe et autres informations que vous utilisez pour accéder au Service et vous changerez régulièrement vos mots de passe. Vous conservez la propriété et la maîtrise de l'ensemble des informations relatives aux clients. ACL n'entreprendra aucune des actions suivantes : (a) modifier les Données client, (b) divulguer les Données client, sauf si cela est autorisé de manière expresse dans le présent Contrat ou par vous sous forme écrite ou (c) accéder aux Données client, sauf à votre demande en matière d'assistance client. Comme ACL ne dispose d'aucun contrôle sur les Données client, ACL n'est pas responsable ni tenu pour responsable de la suppression, des dommages, de la perte ou de l'échec de stockage des Données client, sauf dans la mesure où ces événements ont lieu suite à une violation de la part d'ACL de ses obligations en vertu des présentes.
- 7. Incident de sécurité et audit de sécurité.** Conformément à son Plan de réponse aux incidents de sécurité, ACL vous avertira immédiatement si la société prend connaissance d'une faille de sécurité quelconque entraînant l'accès aux Données

client ou leur divulgation par un individu ou une entité qui n'est pas autorisée à accéder à ces informations ni à les recevoir. ACL vous signalera l'action corrective prise en réaction à ladite atteinte à la sécurité et coopérera raisonnablement avec vous pour atténuer les effets de toute perte ou compromission de Données client. ACL présente et maintiendra à jour un rapport SOC (SOC2 Type II) (ou tout audit de sécurité accepté dans le secteur) préparé par un auditeur tiers et qui se compose de l'évaluation exhaustive des contrôles internes se rapportant aux contrôles internes et à la sécurité de l'information liés au Service. ACL vous fournira sur demande un exemplaire de son rapport SOC en cours.

- 8. Utilisation par les tiers.** ACL reconnaît et accepte que le Service soit utilisé, conformément aux dispositions du présent Contrat, par des fournisseurs de services, des entrepreneurs indépendants, des consultants et des prestataires extérieurs tiers, à condition que ceux-ci acceptent d'être liés par les dispositions du présent Contrat et qu'ils utilisent le Service uniquement au bénéfice de votre organisation. À la demande d'ACL, vous communiquerez une liste de tous les tiers utilisant le Service conformément au présent article, afin d'aider ACL à gérer votre abonnement au Service. Vous demeurerez responsable et comptable de la bonne utilisation du Service, conformément au présent Contrat, par ces tiers.
- 9. Documentation et livraison électronique.** L'ensemble de la documentation vous est livré par voie électronique. Le Service sera considéré livré lorsqu'il vous sera accessible via la Barre de lancement ACL. Vous acceptez que votre abonnement au Service n'est ni subordonné à la livraison d'une quelconque fonction ou fonctionnalité future ni dépendant des commentaires publics oraux ou écrits effectués par ACL ou ses employés, agents ou représentants au sujet de la fonctionnalité ou des fonctions futures. Le terme « **Documentation utilisateur** » renvoie à toute la documentation relative aux spécifications techniques et à l'aide accompagnant le produit qui vous est fournie par ACL avec le Service, y compris, sans s'y limiter, les manuels et les guides d'installation. Vous pouvez accéder à la documentation utilisateur de façon électronique via la Barre de lancement ACL. ACL fournit une documentation utilisateur en ligne uniquement. Vous êtes autorisé(e) à imprimer et à faire un nombre raisonnable de copies de la documentation utilisateur pour usage interne conformément au présent Contrat, pourvu que vous reproduisiez tous les avis relatifs aux droits d'auteur et aux marques se trouvant sur la documentation utilisateur d'origine.
- 10. Droits.** Vous paierez les droits applicables pour l'abonnement et la durée que vous avez acquis ainsi que tous les frais relatifs aux impôts, aux droits de douane et toute autre taxe gouvernementale connexe à votre abonnement à ce Service, aux Composantes complémentaires Premium et au Contenu acheté. Si vous avez fait l'acquisition d'un Plan de réussite (tel que défini ci-après), les dépenses menues, raisonnables et documentées encourues par ACL pour fournir le Plan de réussite que vous avez acheté (y compris les déplacements, l'hébergement et les repas) vous seront facturées après leur génération et seront conformes à une politique de déplacement ayant été convenue mutuellement. ACL ne facturera pas les taxes dont vous êtes exempté si vous êtes un établissement ou une entité exonéré d'impôts et que vous fournissez le certificat d'exonération de taxe applicable. Tous les droits sont à régler à la date d'échéance ou avant la date d'échéance stipulée dans le Bon de commande ou sur la facture. Sauf mention contraire, aucune annulation et aucun remboursement ne peut avoir lieu. Si le règlement des droits accuse un retard supérieur à trente (30) jours par rapport à la date d'échéance indiquée sur la facture émise par ACL, ACL peut, sans limiter ses autres droits et recours, suspendre le Programme d'assistance technique du Service, votre accès à ce dernier et son utilisation jusqu'au paiement de la somme due dans son intégralité. ACL vous notifiera au moins sept (7) jours au préalable du retard de règlement des droits avant de suspendre le Service et ACL n'exercera pas ce droit si vous contestez les charges applicables raisonnablement et en toute bonne foi et si vous coopérez avec assiduité pour résoudre le différend.
- 11. Version bêta, version d'évaluation et version de démonstration.** Lorsque vous avez reçu l'accès au Service à des fins d'essai ou d'évaluation, ou lorsqu'il vous a été rendu accessible à des fins de démonstration ou de tests bêta, vous êtes autorisé(e) à l'utiliser exclusivement à des fins de tests bêta, d'essai, d'évaluation ou de démonstration (c'est-à-dire de hors production), uniquement durant la période limitée stipulée dans la correspondance d'ACL qui vous est adressée en relation avec les tests bêta, l'essai, l'évaluation ou la démonstration. À défaut de spécification d'une période déterminée, son utilisation par vous est limitée à une période de trente (30) jours. Le Service comporte un mécanisme de désactivation automatique empêchant son utilisation au-delà de la période des tests bêta, de la période d'essai, de la période d'évaluation autorisée ou de la période de démonstration. L'accès au Service ainsi que son utilisation à des fins de tests bêta, d'essai, d'évaluation ou de démonstration se font entièrement à vos propres risques. **SI LE SERVICE EST MIS À VOTRE DISPOSITION AUX FINS DE TESTS BÊTA, D'ESSAI, D'ÉVALUATION OU DE DÉMONSTRATION, LE SERVICE VOUS EST FOURNI « TEL QUEL », GRATUITEMENT, ET LES ARTICLES RELATIFS À LA GARANTIE LIMITÉE ET À L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PRÉSENT CONTRAT NE S'APPLIQUERONT PAS.** Si vous avez réglé un abonnement pour le Service, le présent Article ne s'applique pas à vous.
- 12. Cours de formation et utilisation du réseau académique pour ACL.** Si l'accès au Service vous est accordé dans le cadre d'une formation, vous êtes autorisé(e) à utiliser le Service à des fins de formation (c'est-à-dire de hors production) uniquement pendant la durée de la formation. Le Service dispose d'un mécanisme de désactivation automatique qui vous empêche de l'utiliser au-delà de la durée de la formation. Si vous avez acquis un accès au Service conformément au Programme du réseau académique pour ACL (c'est-à-dire par le biais d'un établissement éducatif, d'un éditeur de manuels ou autre), vous êtes autorisé(e) à utiliser le Service à des fins éducatives (c'est-à-dire de non-production) uniquement. Si vous avez acquis l'accès au Service chez un éditeur de manuels avec un manuel, votre abonnement au Service est limitée à une durée de six (6) mois. Si vous êtes enseignant ou si vous êtes un établissement éducatif, votre abonnement au Service est limitée à une durée de trois (3) ans ou à la durée spécifiée dans la correspondance du réseau académique d'ACL qui vous a été adressée si cette durée est plus longue. L'accès au Service fourni conformément au réseau académique pour ACL à des fins éducatives contient un mécanisme de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà de la durée de six (6)

mois ou de trois (3) années d'abonnement autorisée, selon le cas. L'accès au Service et son utilisation fournie conformément au réseau académique d'ACL à des fins éducatives se fait entièrement à votre propre risque. L'ACCÈS AU SERVICE FOURNI CONFORMEMENT AU RESEAU ACADEMIQUE D'ACL A DES FINS EDUCATIVES EST FOURNI « TEL QUEL », GRATUITEMENT, ET L'ARTICLE RELATIF À LA GARANTIE LIMITÉE DU PRÉSENT CONTRAT NE S'APPLIQUERA PAS. ACL NE FOURNIT PAS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SERVICE LÀ OÙ L'ACCÈS AU SERVICE EST FOURNI CONFORMEMENT AU RESEAU ACADEMIQUE POUR ACL A DES FINS éducatives. Si vous avez acquis votre accès au Service autrement que par un cours de formation ou le réseau académique pour ACL, le présent article ne s'applique pas à vous.

- 13. Propriété du Service.** Sous réserve de l'Article 5 (Données client) du présent Contrat, tous les droits réels et droits de propriété intellectuelle relatifs au Service et aux services ou livrables livrés conformément à un plan de réussite (comme défini ci-après) appartiennent à ACL et à ses titulaires de licences, qui sont les bénéficiaires tiers du présent Contrat dans la mesure où cela relève des droits de propriété. Le Service est protégé par les lois sur le droit d'auteur et les traités internationaux sur le droit d'auteur ; ACL se réserve le droit d'intégrer certains dispositifs au Service afin d'empêcher son utilisation non autorisée. Vous êtes responsable de toute contrefaçon de droits d'auteur vous étant imputable, en totalité ou en partie. Au cas où vous apporteriez des suggestions concernant les fonctions, fonctionnalités ou performances adoptées par ACL pour un ou plusieurs de ses produits y compris le Service (en excluant expressément vos Informations confidentielles), lesdites fonctions, fonctionnalités et performances doivent être considérées comme affectées automatiquement en vertu du présent Contrat à ACL, et deviendront la propriété unique et exclusive d'ACL.
- 14. Propriété intellectuelle et restrictions.** ACL se réserve tout droit, titre et intérêt envers et pour le Service, y compris l'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés non concédés à vous de manière expresse dans le présent Contrat. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, vous reconnaissez que le Service contient des secrets commerciaux ; conformément aux lois en vigueur, vous vous engagez à ne pas : (a) copier le Service, les Composantes complémentaires Premium ou tout Contenu, à ne pas les réimprimer ou à les reproduire en partie ou en totalité sauf et dans les limites où le présent Contrat l'autorise et à vos propres fins professionnelles internes ; (b) modifier, adapter ou traduire le Service, les Composantes complémentaires Premium ou tout Contenu excepté ainsi qu'autorisé en vertu du présent Contrat ; (c) décompiler le Service, reconstituer sa logique, le désassembler ou le réduire d'un état de code exécutable à celui de code source ou reconstruire ou découvrir tout code source, idées, algorithmes, formats de fichiers ou interfaces de programmation sous-jacents du Service par quelque moyen que ce soit (sauf et seulement dans la mesure où la loi applicable interdit ou limite des restrictions en matière de reconstitution de logique) ; (d) utiliser le Service, les Composantes complémentaires Premium ou tout Contenu pour développer une technologie compatible avec ces derniers ou une technologie rivale ou créer des dérivés du Service (l'utilisation du Service ou des Composantes complémentaires Premium pour créer des rapports ou exécuter d'autres tâches autorisées par le Service ou les Composantes complémentaires Premium ne constitue pas une création de dérivés du Service ou des Composantes complémentaires) ; (e) louer à bail, louer, prêter, distribuer le Service ou en vendre une sous-licence à un tiers (y compris l'utilisation du Service, des Composantes complémentaires Premium ou du Contenu selon le temps partagé, pour des services administratifs ou pour rendre des services directs ou indirects à un tiers en échange d'une rémunération) ; (f) utiliser tout équipement, appareil, logiciel ou tout autre moyen destiné à contourner ou à retirer des mécanismes de sécurité ou toute forme de copie ou protection d'utilisation utilisée par ACL concernant le Service, les Composantes complémentaires Premium ou le Contenu ; (g) combiner le Service, les Composantes complémentaires Premium et le Contenu avec tout autre (y compris un logiciel libre), lorsque le logiciel combiné est régi par la licence publique générale GNU (GNU General Public License) ou toute autre licence requérant que le programme combiné ou le Service et son code source soient mis à disposition gratuitement ; (h) diffuser ou divulguer publiquement les informations de performances ou des analyses sur le Service, y compris les résultats des tests comparatifs effectués sur le Service ; (i) utiliser le Service, les Composantes complémentaires Premium ou le Contenu de quelque manière que ce soit qui enfreigne la loi ou la réglementation applicable ; (j) utiliser de robot, robot d'indexation, scraper site, lien profond ou tout autre outil, programme, algorithme ou méthode d'extraction ou de recueil des données automatisé pour accéder à une partie du Service, des Composantes complémentaires Premium ou du Contenu, les acquérir, les copier ou les surveiller ; (k) utiliser ni ne tenter d'utiliser de moteur, de logiciel, d'outil, d'agent ni d'autre appareil ou mécanisme (y compris sans s'y limiter, les navigateurs, les robots d'indexation, les robots, les avatars ou les robots de recherche) pour naviguer sur le site web du Service ou y effectuer des recherches autrement que par les moteurs et agents de recherche disponibles par le biais du Service et d'autres navigateurs Web tiers généralement disponibles (comme Microsoft Internet Explorer) ; (l) tenter de publier ni de transmettre un fichier contenant des virus, des vers, des chevaux de Troie ou tout autre fonction de contamination ou de destruction ou qui interfère autrement avec le fonctionnement correct du Service, des Composantes complémentaires Premium ou du Contenu.
- 15. Vérification.** Vous reconnaissez et admettez qu'ACL, après préavis d'une durée raisonnable et une fois par an au plus, vous demande des pièces justificatives afin de s'assurer que vous utilisez le Service dans le respect des dispositions du présent Contrat. Si ACL, raisonnablement, pense que ce rapport ne divulgue pas correctement sur l'utilisation que vous faites du Service, ACL pourra procéder à un audit dans vos locaux commerciaux pour s'assurer que vous utilisez le Service dans le respect des présentes. Ces vérifications se feront pendant les heures d'ouverture et conformément aux exigences (raisonnables) de sécurité des emplacements visités. Si dans le cadre d'une telle vérification, une violation du Contrat est avérée, vous rembourserez à ACL les frais qu'il a raisonnablement exposés à raison de cette procédure de vérification et paierez tous les frais additionnels requis.
- 16. Confidentialité.** Chaque partie peut avoir accès aux informations confidentielles de l'autre, y compris, sans s'y limiter, le Service lui-même, les Données client, les termes et les tarifs de votre ou de vos type(s) d'abonnement(s), le rapport de

sécurité auquel il est fait référence à l'Article 7 (Incident de sécurité et audit de sécurité) du présent Contrat, toutes les inventions, tous les savoir-faire, toutes les informations commerciales, techniques et financières qu'une partie obtient et toutes les informations clairement identifiées comme confidentielles ainsi que les informations qui, étant données leur nature ou les circonstances de leur divulgation, doivent raisonnablement être considérées comme confidentielles (« **Informations confidentielles** »). Les informations confidentielles n'incluront pas les informations qui : (a) sont ou deviennent une partie du domaine public par le biais d'aucun agissement ni omission de l'autre partie ; (b) étaient en la possession légitime de l'autre partie avant la divulgation et n'avaient pas été obtenues par l'autre partie, directement ou indirectement, de la part de la partie divulgateuse ; (c) sont légitimement divulguées à l'autre partie par un tiers sans restriction portant sur la divulgation ; ou (d) sont indépendamment développées par l'autre partie sans l'utilisation ou l'avantage des Informations confidentielles de l'autre partie. Les parties conviennent chacune de maintenir la confidentialité des Informations confidentielles de chacune pendant le terme de votre abonnement et pendant une période de deux années après la résiliation. Aucune des deux parties ne divulguera les Informations confidentielles de l'autre partie à un tiers ni n'utilisera les Informations confidentielles de l'autre partie à d'autres fins que celles du présent Contrat, à l'exception de ce qui peut être requis par la loi, un gouvernement valide ou l'ordonnance d'un tribunal. S'il est exigé du receveur ou s'il est requis par la loi applicable ou la procédure juridique de divulguer des Informations confidentielles de la partie divulgateuse, le receveur fournira à la partie divulgateuse une notification préalable d'une obligation de divulgation (dans la mesure légalement permise) et d'une assistance raisonnable, aux dépens de la partie divulgateuse, si la partie divulgateuse souhaite contester la divulgation. Ladite divulgation sera limitée dans la mesure requise et sera soumise aux protections de confidentialité dans la mesure raisonnablement praticable. Les divulgations d'Informations confidentielles requises par la loi applicable ou la procédure juridique ne constitueront pas des manquements au présent Contrat. Chaque partie convient en outre d'adopter des mesures de sécurité suffisantes (telles que l'envoi d'informations de manière cryptée et sécurisée ou en masquant les données) lors de l'envoi d'Informations confidentielles.

La Déclaration de confidentialité d'ACL (<https://www.acl.com/about-us/legal/>) identifie la méthode utilisée par ACL pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des informations vous concernant et concernant les Utilisateurs Nommés, autres que les données client, de façon limitée. La Déclaration de confidentialité d'ACL expose aussi les mesures de protection mises en œuvre par ACL pour garantir la sécurité desdites informations.

- 17. Résiliation pour raisons de commodité.** Vous pouvez résilier le présent Contrat et votre abonnement au Service à tout moment pour des raisons de commodité en fournissant trente jours au préalable une notification par écrit à ACL, sauf pendant la période de trente (30) jours avant la fin de la durée de l'abonnement en cours. Toutefois, aucun droit acquitté d'avance ne sera remboursé et vous resterez redevable de tous les droits d'abonnements non acquittés pour la durée d'abonnement restante n'ayant pas encore expiré.
- 18. Résiliation motivée.** L'une ou l'autre des parties peut résilier sans délai le présent Contrat et votre abonnement au Service lorsque l'autre partie : (a) a manqué de manière déterminante à ses obligations en vertu des présentes (par exemple, en omettant de payer les frais d'abonnement requis) ou en vertu des contrats ou conditions figurant pour référence dans les présentes ; et (b) soit a omis de remédier au manquement soit n'a pas fait de progrès substantiels, à la satisfaction raisonnable de la partie résiliant, pour remédier à la violation dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification écrite de la partie résiliant. ACL peut en outre résilier sans délai le présent Contrat si vous violez l'Article 13 (Propriété du Service) ou l'Article 14 (Propriété intellectuelle et restrictions) du présent Contrat. Si ACL résilie le Contrat pour un motif valable, vous demeurez responsable de toute redevance impayée due pour l'ensemble de la période d'abonnement. Si vous résiliez le Contrat pour un motif valable, ACL remboursera tous frais prépayés calculés à compter de la date d'effet de la résiliation, pour le reste de la période d'abonnement excepté que tous les remboursements en vertu des dispositions relatives aux Articles 20 (Garantie limitée) et 21 (Indemnité pour contrefaçon et recours) seront traités exclusivement conformément auxdits articles.
- 19. Effet d'une expiration ou d'une résiliation.** Si votre abonnement expire comme le prévoit l'Article 4 (Terme et reconduction) ou que le présent Contrat est résilié (autrement que par vous) conformément à l'Article 17 ou 18, ACL mettra fin à votre accès et à votre utilisation du Service. Il vous incombera de supprimer toutes les Données client du Service à l'expiration ou lors de la résiliation de votre abonnement. ACL conservera vos Données client dans le Service pendant une période de trente (30) jours après l'expiration ou la résiliation afin de faciliter cette suppression. La résiliation de cet Accord n'implique pas la renonciation aux frais, montants ou charges dus à l'une ou l'autre des parties. De même, la résiliation ne limitera, ni ne compromettra tous les autres droits de l'une ou l'autre des parties, conformément au présent contrat. Toutes les conditions qui, étant donnée leur nature, doivent rester en vigueur après la résiliation du présent Contrat resteront en vigueur.
- 20. Garantie limitée.** ACL garantit que le Service (y compris les Contenu et Composantes complémentaires Premium) sera essentiellement effectué pendant la durée de l'abonnement en conformité avec les spécifications fonctionnelles exposées dans la Documentation utilisateur pour le Service, sous réserve que vous administriez le service, l'utilisiez et y ayez accès conformément à ladite Documentation utilisateur. ACL ne garantit pas que l'utilisation du Service s'effectuera sans interruption ou sans erreur. Si le Service ne fonctionne pas selon ce qui est garanti dans le présent Article et que vous notifiez par écrit à ACL la nature de la non-conformité, ACL fera les efforts commercialement raisonnables pour remédier rapidement à ladite non-conformité sans frais. Si, après une opportunité raisonnable, ACL ne remédie pas à la non-conformité, vous pouvez résilier votre abonnement au Service et recevoir le remboursement correspondant aux droits d'abonnement non utilisés que vous avez prépayés pour la durée d'abonnement restante ajusté au prorata à compter de la date de votre notification jusqu'à la fin de la durée de l'abonnement en cours. La garantie qui précède exposée à l'Article 20 fournit l'unique recours exclusif en cas de violation de garantie.

21. Indemnité pour contrefaçon et recours :

21.1. ACL accepte d'être défendeur si une réclamation concernant une éventuelle violation de brevet, de droit d'auteur ou de marque déposée est déposée à l'encontre du Service par un tiers se trouvant aux États-Unis, au Canada ou dans un pays de l'Union européenne. Il vous indemniserait pour tout dommage réel et pour tous les coûts (y compris des frais de justice raisonnables) finalement portés contre vous relativement à ladite réclamation par un tribunal d'une juridiction compétente ou du montant de règlement convenu pour rembourser ladite réclamation, pourvu que : (a) vous avertissiez ACL, dans les plus brefs délais, de ladite action ; (b) ACL assure seul la défense et prenne en charge toutes les négociations pour trouver un accord ou un compromis (à condition que ceci ne requière pas une reconnaissance de culpabilité ou de responsabilité de votre part) et (c) vous consentiez à procurer une aide raisonnable à ACL, à ses frais. ACL ne sera tenue par aucune obligation à votre égard si la plainte pour contrefaçon est fondée sur ce qui suit ou s'y rapporte : (a) votre mauvaise utilisation ou appropriation illicite des Données clients ; (b) l'utilisation ou la combinaison du Service avec d'autres programmes non fournis par ACL, dès lors que cette utilisation ou cette combinaison a fondé l'action dont s'agit ; (c) une utilisation du Service non conforme aux termes du présent Contrat ou à la Documentation de l'utilisateur annexée.

21.2. Sur notification de contrefaçon, ou lorsque, de l'avis d'ACL, une telle demande est probable, ACL sera en droit, à son gré et à ses frais, de : (a) veiller à ce que vous ayez toujours le droit d'utiliser le Service ; ou (b) à remplacer ou à modifier le Service de manière à ce que celui-ci fournisse une fonctionnalité et performance meilleures et identiques que le Service source de l'atteinte dont il s'agit, mais sans être en situation de porter atteinte aux droits des tiers. Si, selon l'avis d'ACL, aucune des options suscitées n'est commercialement raisonnable en l'espèce, ACL peut résilier votre abonnement au Service en vous envoyant une notification écrite trente (30) jours avant. ACL vous remboursera les droits relatifs à l'abonnement prépayé non utilisé ajustés au prorata pour la durée restante du terme d'abonnement en cours. Le remboursement au prorata est calculé à compter de la date de la notification à ACL de la demande pour contrefaçon pour la période d'abonnement restant alors à courir. Le présent Article énonce l'intégralité de l'obligation et de la responsabilité d'ACL à votre égard en matière de violation de propriété intellectuelle et de droits de propriété d'autrui.

22. Indemnité du client. Vous acceptez d'être défendeur en cas de réclamation à l'encontre d'ACL (y compris ses employés, directeurs, agents et représentants) provenant des éléments suivants ou liés à ceux-ci : (a) tout manquement à vos obligations en vertu du présent Contrat ; (b) les Données client chargées ou stockées dans les Services ; ou (c) un manquement à vos obligations concernant l'utilisation des Composantes complémentaires Premium (y compris le Contenu). Dans chaque cas, vous indemnisez ACL pour tout dommage réel et pour tous les coûts (y compris des frais de justice raisonnables) finalement portés contre ACL relativement à ladite réclamation par un tribunal d'une juridiction compétente ou du montant de règlement convenu pour rembourser ladite réclamation, pourvu que : (a) ACL vous avertisse, dans les plus brefs délais, de ladite action ; (b) vous assurez seul la défense et prenez en charge toutes les négociations pour trouver un accord ou un compromis (à condition que ceci ne requière pas une reconnaissance de culpabilité ou de responsabilité de votre part) et (c) ACL vous fournisse une aide raisonnable, à vos frais. Vous n'aurez aucune obligation envers ACL dans la mesure où la réclamation découle uniquement du Service lui-même.

23. Exclusion de responsabilité. SAUF LES GARANTIES FORMELLEMENT EXPRIMÉES DANS L'ARTICLE 20, LE SERVICE (Y COMPRIS LE CONTENU, LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM ET LA STRUCTURE DU SERVICE) EST FOURNI « TEL QUEL » ET VOUS ACCEPTEZ DE SUPPORTER TOUS LES RISQUES RELATIFS À SA QUALITÉ, À SA PERFORMANCE, À SA FIABILITÉ, À SA PRÉCISION ET AUX CONSÉQUENCES DE SON UTILISATION. SAUF OBLIGATION LÉGALE OU DÉCLARATION DE L'ARTICLE 20, ACL ET SES TITULAIRES DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE AUTRE DÉCLARATION, GARANTIE OU STIPULATION, EXPRESSE OU TACITE, STATUTAIRE OU AUTRE, CONCERNANT CHAQUE COMPOSANT DU SERVICE, LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM ET LE CONTENU, Y COMPRIS, SANS CARACTÈRE LIMITATIF, SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SA VALEUR MARCHANDE, SA DURABILITÉ, L'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU SA QUALITÉ MARCHANDE OU ACCEPTABLE. LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM, LE CONTENU ET LA STRUCTURE DU SERVICE SONT DESTINÉS À DES FINS ÉDUCATIVES ET INFORMATIVES ET NE REPRÉSENTENT PAS DU CONSEIL JURIDIQUE, COMPTABLE OU AUTREMENT PROFESSIONNEL. LES CONTENU ET COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉS POUR DÉFINIR L'ENSEMBLE DES PROCÉDURES, TESTS OU CONTRÔLES APPROPRIÉS NI POUR SUGGÉRER QUE D'AUTRES PROCÉDURES, TESTS OU CONTRÔLES NON INCLUS PEUVENT NE PAS ÊTRE APPROPRIÉS. ACL NE PRÉTEND PAS QUE L'UTILISATION DES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM ET DU CONTENU ABOUTIRA À UN RÉSULTAT RÉUSSI. VOUS ET VOS UTILISATEURS NOMMÉS ÊTES RESPONSABLES D'APPLIQUER UNE APPRÉCIATION PROFESSIONNELLE AUX CIRCONSTANCES SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES POUR DÉTERMINER LES PROCÉDURES, TESTS OU CONTRÔLES APPROPRIÉS. L'UTILISATION DES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM, DU CONTENU ET DE LA STRUCTURE ET DES SUPPORTS LIÉS SE FAIT À VOTRE PROPRE RISQUE ET, CE FAISANT, VOUS LIBÉREZ ACL ET SES TITULAIRES DE LICENCE DES RESPONSABILITÉS SUSCEPTIBLES DE DECOULER DE L'UTILISATION DES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM, DU CONTENU ET DE LA STRUCTURE. AUCUN RENSEIGNEMENT OU CONSEIL, VERBAL OU ÉCRIT, FOURNI PAR ACL OU SES BAILLEURS DE LICENCES, OU PAR LEURS EMPLOYÉS, RESPONSABLES, DIRIGEANTS, SOUS-TRAITANTS, DISTRIBUTEURS OU AGENTS RESPECTIFS, N'ÉLARGIRA LE CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES EXPRESSES INDIQUÉES DANS L'ARTICLE 20, NI NE SERA À L'ORIGINE DE NOUVELLES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS. ACL NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE DÉCOULANT D'UN LOGICIEL TIERS OU D'UN CONTENU TIERS OPÉRANT SÉPARÉMENT MAIS EN CONJONCTION AVEC LE SERVICE, DANS LA MESURE OÙ DES LICENCES DISTINCTES VOUS SONT CONCÉDÉES POUR LE LOGICIEL ET LE CONTENU TIERS MÊME PROPOSÉS PAR ACL. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, IL EST DONC POSSIBLE QUE LES

EXCLUSIONS QUI PRECEDENT NE SOIENT PAS APPLICABLES DANS VOTRE CAS. DANS CE CAS, TOUTE GARANTIE IMPLICITE A UNE DURÉE LIMITÉE À QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS À COMPTER DE LA DATE OÙ VOUS ACTIVEZ LE SERVICE.

24. Limitation de responsabilité mutuelle.

24.1. UNE PARTIE, SES CONCÉDANTS ET SES AFFILIÉS (Y COMPRIS SES EMPLOYÉS, RESPONSABLES, DIRECTEURS, ENTREPRENEURS, DISTRIBUTEURS ET AGENTS) NE SERONT PAS TENUS RESPONSABLES ENVERS L'AUTRE POUR : TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, DES PERTES DE BÉNÉFICES OU DE CHIFFRE D'AFFAIRES, UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, UNE PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES OU LA CORRUPTION OU LA PERTE DE DONNÉES OU LES COÛTS DES BIENS OU SERVICES DE SUBSTITUTION APPARAISSANT SUITE À OU RELATIFS À VOTRE UTILISATION OU À VOTRE INCAPACITÉ À UTILISER, LE SERVICE, LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES PREMIUM, LE CONTENU, LA FOURNITURE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE (COMME DÉFINI CI-DESSOUS) PAR ACL OU TOUTE TRANSACTION PRÉVUE PAR CE CONTRAT, TOUTEFOIS CAUSÉS, QUEL QUE SOIT LE DROIT DE RESPONSABILITÉ (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS PEUVENT NE PAS PERMETTRE L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES ET, PAR CONSÉQUENT, CES CLAUSES LIMITATIVES ET EXCLUSIVES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

24.2. UNE PARTIE, SES CONCÉDANTS ET SES AFFILIÉS (Y COMPRIS SES EMPLOYÉS, RESPONSABLES, DIRECTEURS, ENTREPRENEURS, DISTRIBUTEURS ET AGENTS) NE SERONT PAS TENUS RESPONSABLES ENVERS L'AUTRE POUR TOUS LES DOMMAGES DE TOUT TYPE, Y COMPRIS NOTAMMENT, TOUS LES DOMMAGES DIRECTS MENTIONNÉS DANS CE CONTRAT AYANT UNE VALEUR GLOBALE SUPÉRIEURE À LA REDEVANCE D'ABONNEMENT PAYÉE EN RÉALITÉ PAR VOUS POUR LE SERVICE DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION FAITE LA PREMIÈRE FOIS.

24.3. La limitation de responsabilité à l'Article 24.2 ne s'appliquera pas : (a) aux obligations d'indemnisation d'une partie en vertu du présent Contrat ; (b) si vous violez l'Article 13 (Propriété du Service) ou l'Article 14 (Propriété intellectuelle et restrictions) ; (c) à tout droit non versé au moment de la résiliation ; (d) à toute négligence grave ou à tout mauvais comportement intentionnel d'une partie ; (e) à une responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel.

25. Notifications. Tout préavis devant ou pouvant être donné à l'autre partie selon les termes du présent Contrat doit être sous forme écrite et envoyé à ACL Services Ltd. à l'adresse indiquée sur la page <https://www.acl.com/about-us/contact-us/> (Attention/À l'attention de : Département Juridique), et à vous-même à l'adresse mentionnée sur le Bon de commande applicable lorsque vous vous êtes abonné(e) ou avez renouvelé votre abonnement au Service. Les deux parties sont autorisées à changer cette adresse périodiquement, à condition de notifier par écrit ce changement d'adresse à l'autre partie. Cette notification peut être envoyée par télécopie, par courrier ordinaire ou par courrier électronique (à condition qu'aucune réponse automatique ou autre réponse indiquant la non-remise du courrier ou l'absence du destinataire ne soit reçue). La remise de la notification à toute autre fin se fera en mains propres, par un coursier, par courrier recommandé ou par courrier électronique confirmé (excepté que la notification par courrier électronique ne s'appliquera pas aux notifications requises en vertu des « Résiliation motivée » ou « Règlement des différends » plus loin dans le présent Contrat). En cas de remise en mains propres ou de remise par un coursier, cette notification est réputée distribuée dès réception. En cas d'expédition par courrier recommandé, la distribution est réputée avoir eu lieu cinq (5) jours ouvrables à compter de la date d'envoi. En cas d'expédition par courrier électronique, la distribution est réputée avoir eu lieu dès la confirmation de réception (à la condition qu'aucune réponse automatique ou autre ne soit reçue pour signaler la non-remise ou l'absence du destinataire).

26. Droit applicable. Si vous vous trouvez aux États-Unis, le présent Contrat sera régi par le droit de l'État de New York, États-Unis, et interprété conformément à celui-ci. Si vous vous trouvez en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, le présent Contrat sera régi par le droit de anglais (Royaume-Uni), et interprété conformément à celui-ci. Si vous vous trouvez en Asie (ailleurs qu'au Moyen-Orient), le présent Contrat sera régi par le droit de Singapour, et interprété conformément à celui-ci. Si vous vous trouvez dans un autre pays ou territoire, le présent Contrat sera régi par le droit de la province de Colombie-Britannique (Canada) et par le droit fédéral canadien applicable, et interprété conformément à ceux-ci. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

27. Règlement des différends. Le présent Article s'appliquera pour résoudre tous les différends afférents au présent Contrat et à votre utilisation du Service. En premier lieu, les parties tenteront en toute bonne foi de résoudre chaque controverse ou réclamation dans les soixante (60) jours par des négociations entre les cadres dirigeants des parties exerçant une autorité de règlement et n'ayant pas de responsabilité directe relativement à l'administration de l'affaire. La partie en désaccord donnera à l'autre partie une notification écrite de la controverse ou de la réclamation conformément à la disposition relative aux notifications figurant dans le présent Contrat. L'autre partie enverra une réponse dans les vingt (20) jours suivant la réception de ladite notification. La notification et la réponse incluront un résumé de la position de la partie, un résumé des preuves et des arguments soutenant sa position ainsi que le nom du dirigeant représentant la partie. Les dirigeants se rencontreront en un lieu et à une heure acceptables pour les deux parties dans les trente (30) jours suivant la notification de la partie en désaccord et, par la suite, à une fréquence qu'ils jugeront raisonnablement nécessaire pour résoudre la controverse ou la réclamation. Si la controverse ou la réclamation n'a pas été résolue dans les soixante (60) jours suivant la notification adressée par la partie en désaccord, la controverse ou la réclamation sera résolue par voie d'arbitrage. Sous réserve des droits d'une partie à une mesure d'injonction ou à d'autres mesures de redressement provisoire, et sans restriction à cet égard, les parties conviennent de régler leurs différends par voie d'arbitrage par un arbitre unique qui présente une grande expérience dans la

résolution de différends liés à des contrats de technologie commerciale et de propriété intellectuelle. Si vous vous trouvez aux États-Unis, l'arbitrage aura lieu à New York, NY (États-Unis), et se déroulera conformément au règlement d'arbitrage de l'American Arbitration Association. Si vous vous trouvez en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, l'arbitrage aura lieu à Londres, Angleterre (Royaume-Uni), et sera conduit conformément au règlement de la Cour d'arbitrage international de Londres (CAIL). Si vous vous trouvez en Asie (ailleurs qu'au Moyen-Orient), l'arbitrage aura lieu à Singapour et sera conduit conformément au règlement du Centre d'arbitrage international de Singapour (SIAC). Si vous vous trouvez dans un autre pays ou territoire, l'arbitrage aura lieu à Vancouver, Colombie-britannique (Canada) et sera conduit conformément au règlement de procédures d'arbitrage commercial international du British Columbia International Commercial Arbitration Centre. La langue d'arbitrage sera l'anglais.

- 28. Renonciation et autonomie des dispositions.** Aucune renonciation à un droit quelconque découlant du présent Accord ne sera valable sauf formulée par un écrit, signé par un mandataire dûment habilité, agissant pour la partie qui s'oblige. Aucune renonciation à un droit quelconque passé ou présent découlant d'une violation ou d'un manquement de performance quelconque ne sera considérée comme une renonciation à tout droit futur découlant du présent Accord. Si l'un des articles du présent Accord est inapplicable, cet article sera interprété, limité, modifié ou, le cas échéant, supprimé dans la mesure où cela s'avère nécessaire, afin d'éliminer son caractère inapplicable, et les autres articles du présent Accord resteront en vigueur et de plein effet.
- 29. Intégralité du Contrat.** Le présent Contrat, le Bon de commande et tous les autres contrats et conditions figurant ici pour référence ou dans lesquels le présent Contrat figure pour référence constituent l'intégralité de l'accord entre les parties à raison de votre abonnement au Service ; ils sont exclusifs de tout autre acte ; ils remplacent toute négociation ou tout contrat antérieur, verbal ou écrit, entre les parties au Service. Les dispositions des bons de commande clients ou de tout autre formulaire de commande ne lient pas ACL et ne constituent pas une modification du présent Contrat. Si vous avez conclu un contrat ou un avenant écrit relatif au Service signé à la fois par ACL et par vous-même, ledit contrat ou avenant écrit primera sur ce Contrat dans la mesure explicitement stipulée dans ledit contrat ou avenant écrit.
- 30. Application et cession.** Chacune des parties peut, sur notification écrite préalable à l'autre partie, céder ses droits en vertu du présent Contrat à : (a) une filiale ou entité apparentée ; ou à (b) une entreprise successeur par fusion, achat d'actif et reprise de passif, acquisition, restructuration ou autrement ; sous réserve que chaque filiale, entité apparentée ou entreprise successeur convienne d'être liée par les présentes. En plus de ce qui précède, vous pouvez uniquement céder le présent Contrat si le cessionnaire n'est pas un concurrent d'ACL, si vous cessez d'utiliser le Service et si l'utilisation de celui-ci n'excède pas le nombre d'utilisateurs Nommés pour lesquels vous avez acheté des abonnements. Aucune partie ne sera considérée comme violant les clauses de confidentialité du présent Contrat pour cause de ladite cession. Cet Accord s'appliquera au profit et engagera la responsabilité des parties et de leurs représentants légaux, successeurs, exécuteurs, héritiers et cessionnaires respectifs.
- 31. Utilisateurs finaux publics américains.** Le présent Service est défini comme un « **Article commercial** », au sens de l'Article 48 CFR §2.101 ; il consiste en un « Logiciel commercial » et en une « Documentation du logiciel commercial », selon le sens que ces expressions ont dans l'Article 48 CFR § 12.212 et 48 CFR § 227.702, selon le cas. Conformément à l'article 48 CFR § 12.212 et à l'article 48 CFR §§ 227.7202-1 à 227.7202-4, selon le cas, le Logiciel Commercial et la Documentation du Logiciel commercial font l'objet de licences au profit des utilisateurs finaux du Gouvernement américain : (a) uniquement comme Article commercial ; et (b) uniquement avec les droits qui sont accordés à tous les autres utilisateurs finaux, selon les dispositions prévues par les présentes
- 32. Programme d'assistance technique.** Conformément à l'Article 12 (Cours de formation et utilisation du réseau académique pour ACL) du présent Contrat, les services d'assistance technique pour le Service (« **Programme d'assistance technique** ») sont inclus dans l'abonnement sans frais supplémentaires. Le Programme d'assistance technique se compose des services définis à la page <https://www.acl.com/products/training-and-enablement/#te-sc> (ou toute autre URL pouvant être utilisée par ACL à cette fin). Ces services peuvent, à tout moment, être modifiés ou mis à jour par ACL. Le Programme d'assistance technique sera proposé à votre personnel et à vos sous-traitants habilités à utiliser le Service. Si vous avez effectué l'acquisition de votre abonnement pour le Service auprès d'un distributeur ou d'un revendeur ACL agréé, certains des services de ce Programme technique pourront être fournis par le distributeur ou le revendeur selon des modalités fixées entre vous et le distributeur ou le revendeur. Le Programme d'assistance technique n'inclut pas le développement ni l'assistance correspondant à une quelconque application personnalisée du Service par ACL. La fourniture du Programme d'assistance technique et le présent Contrat ne confèrent à ACL aucune obligation de publier des versions nouvelles ou des mises à jour du Service. Le Programme d'assistance technique ne sera pas proposé si vous utilisez le Logiciel de façon à violer les termes du présent Contrat. Le Programme d'assistance technique est uniquement disponible pendant la durée d'abonnement réglée comme défini à l'Article 4 (Terme et reconduction).
- 33. Surveillance de l'utilisation.** Vous reconnaissez et acceptez qu'ACL puisse, périodiquement, passer en revue et surveiller l'utilisation du Service, y compris l'analyse du comportement individuel des utilisateurs, afin de tester et d'évaluer les performances du Service et pour protéger le fonctionnement et l'intégrité des systèmes d'ACL. ACL peut recueillir des données techniques et des informations liées à l'activité du compte, y compris, sans s'y limiter, des informations techniques au sujet de votre utilisation du Service (par exemple : la durée d'une session, le type d'appareil, le système d'exploitation), et utiliser ces informations (autre que les Données client) pour les besoins de la recherche, du développement et de l'amélioration du service. Ces informations n'incluent pas les Données client et il s'agit de données utilisées par ACL en interne. Ce qui précède

ne doit en aucun cas limiter les obligations d'ACL sous les Articles 6 (Protection, propriété et utilisation des Données client) ou 16 (Confidentialité) du présent Contrat.

- 34. Plans de réussite ACL GRC.** Si vous vous êtes inscrit à un Plan de réussite ACL GRC (ci-après « **Plan de réussite** ») comme Composante complémentaire Premium tel que stipulé dans le Bon de commande applicable, ACL fournira les services et livrables stipulés dans le Plan de réussite applicable que vous avez acheté. Toutes les conditions générales exposées dans le présent Contrat sont applicables. ACL fournira le Plan de réussite applicable conformément aux pratiques d'usage du secteur avec le savoir-faire et l'attention dont feraient nécessairement preuve les organisations proposant des services similaires. ACL fournira du personnel compétent (des employés ACL ou des sous-traitants certifiés ACL) présentant la formation, les connaissances et le savoir-faire suffisants pour fournir le Plan de réussite applicable et garantira en outre que ledit personnel observe les instructions applicables suffisantes en matière de sécurité et de protection. ACL reste responsable des actions du personnel qu'il affecte. Les Plans de réussite ne sont pas sujets à modification ou changement. Vous pouvez acheter des services de formation ou de consulting supplémentaires ou des modifications aux Plans de réussite ACL GRC en concluant un Descriptif de mission et les Conditions générales des services de formation et de consulting ACL qui lui sont applicables exposées à la page <https://www.acl.com/about-us/legal/> aux tarifs standard d'ACL pour lesdits services professionnels.
- 35. Conformité au droit.** Chaque partie se conformera aux lois de protection des données et de la vie privée applicables et à ses propres politiques de sécurité des données relativement au Service. Si vous êtes soumis aux lois de protection des données de l'Union européenne, ACL ne stockera pas ni ne transférera de données personnelles de clients européens en dehors de la Zone économique européenne ou des juridictions déterminées par la Commission de l'Union européenne pour fournir des mesures de protection suffisantes (comme le Canada ou la Suisse). ACL conclura, sur demande écrite, un contrat de traitement des données avec vous d'après les Clauses contractuelles types 2010 de l'Union européenne concernant les données personnelles liés aux personnes de l'Union européenne. Si, et dans la mesure où, des Données client constituent des « informations de santé protégées » comme définies dans le Health Insurance Portability and Accountability Act de 1996 et ses règlements connexes, ACL conclura, sur demande écrite, un Contrat de collaborateur avec vous. Si vous êtes tenu(e) de respecter les normes de sécurité de l'information requises par le Gramm-Leach-Bliley Act et les règlements qui en découlent, ACL coopérera raisonnablement avec vous pour vous assister, à vos dépens, dans l'observation desdites lois telles qu'elles s'appliquent aux Services.
- 36. Liste de clients.** Vous acceptez qu'ACL puisse inclure votre nom dans sa liste de clients, qui est publiée et qui peut être fournie à d'autres clients potentiels d'ACL et/ou à ses affiliés ou distributeurs. ACL retirera votre nom de la liste si vous lui notifiez par écrit que vous souhaitez qu'il soit retiré.

Dernière mise à jour : 10 mars 2017.

© 2017 ACL Services Ltd. Tous droits réservés.

Annexe « A »

Contrat de niveau de service d'ACL GRC

Le présent Contrat de niveau de service (ci-après « SLA », Service Level Agreement) concerne les clients ayant effectué l'acquisition du Service d'ACL GRC. Les termes en lettres capitales qui sont utilisés dans les présentes sans être définis présentent la signification qui leur a été attribuée dans les Conditions générales d'utilisation d'ACL GRC qui fait référence au présent SLA.

1. **Niveau de service.** ACL aura recours à des efforts commercialement raisonnables pour rendre le Service opérationnel et le mettre à votre disposition au moins 99,9 % du temps pendant tout mois civil, à l'exclusion des périodes de Maintenance planifiée (ci-après l'« Engagement de performance »). Si ACL ne remplit l'Engagement de performance, et si vous remplissez vos obligations en vertu des Conditions générales d'utilisation d'ACL GRC et du présent SLA, vous remplirez les conditions requises pour recevoir les Crédits de service décrits ci-après. Cet Engagement de performance expose votre recours exclusif en cas de défaut de fourniture du Service par ACL. Nonobstant ce qui précède, si ACL ne parvient pas à remplir l'Engagement de performance pendant trois mois consécutifs durant votre abonnement, vous pouvez mettre fin à votre abonnement et résilier les Conditions générales d'utilisation d'ACL GRC pour manquement de manière déterminante à ses obligations.
2. **Définitions.**
 - a. Par « Temps d'arrêt », on entend une période d'au moins dix (10) minutes consécutives pendant lesquelles le Service est indisponible et se trouve inaccessible ou inutilisable. Les interruptions intermittentes, les temps d'arrêt inférieurs à une période couvrant moins de dix (10) minutes ou les indisponibilités du Service entraînées par des circonstances échappant au contrôle raisonnable d'ACL, y compris, mais sans s'y limiter, les forces extérieures affectant la fiabilité d'Internet, des systèmes informatiques et des autres appareils ou moyens par lesquels vous avez accès au Service ne sont pas considérés comme Temps d'arrêt. Les Temps d'arrêt sont mesurés exclusivement par le biais d'un service ou d'une application de surveillance tiers indépendant sélectionné par ACL. Le service de surveillance actuel est accessible à la page status.aclgrc.com.
 - b. Par « Taux de temps de fonctionnement mensuel », on entend le Temps de fonctionnement du service planifié (défini ci-après) moins le nombre total de minutes de Temps d'arrêt au cours d'un mois civil, divisé par le Temps de fonctionnement du service planifié.

Exemple : au cours d'un mois de 30 jours, s'il y avait 200 minutes de Maintenance planifiée et 100 minutes de Temps d'arrêt, le Taux de temps de fonctionnement mensuel pour ce mois civil serait :

$$\frac{(43200 - 200 - 100)}{(43200 - 200)} = 99,77 \%$$
 - c. Par « Maintenance planifiée », on entend la maintenance occasionnelle pour l'ajout de ressources, la mise à niveau de logiciels, l'installation de correctifs de sécurité, etc., pour le Service. La Maintenance planifiée se produit généralement pendant la période où l'utilisation anticipée par le système est la plus faible. Une notification du système sera communiquée préalablement à la Maintenance planifiée. Pendant la Maintenance planifiée, certains éléments du Service peuvent être hors connexion, ou fonctionner dans des modes moins redondants, ou fonctionner à des niveaux de capacité réduite, pendant la réalisation de la maintenance.
 - d. Par « Taux de fonctionnement de service planifié », on entend le nombre total de minutes dans un mois civil (par exemple, 43 200 minutes au cours d'un mois de 30 jours) moins le nombre de minutes de Maintenance planifiée dans ce mois.
3. **Crédits de service.** Si le Taux de temps de fonctionnement mensuel d'un mois civil est inférieur à 99,9 % et que vous êtes touché par un ou plusieurs Temps d'arrêt (par exemple, si le Temps d'arrêt se produit entre 1 h et 2 h matin Heure de l'est (EST) et que vous n'avez pas accès au Service pendant ce temps, vous n'êtes pas touché par ce Temps d'arrêt), ACL prolongera votre terme d'abonnement au Service, sans aucuns frais, du nombre de jours applicable indiqué dans le tableau ci-après. En guise d'illustration, dans l'exemple précédent, le client aurait droit à trois (3) jours de Service supplémentaire sans frais.

Taux de temps de fonctionnement mensuel	Nombre de jours de prolongation du service
< 99,9 % - ≥ 99,0 %	3
< 99,0 % - ≥ 95,0 %	7
< 95,0 %	15

4. **Le client doit demander un crédit de service.** Afin de recevoir un Crédit de service comme décrit précédemment, vous devez en avvertir ACL dans les trente (30) jours à compter du dernier jour du mois civil pour lequel vous souhaitez recevoir un Crédit de service. Aucun Crédit de service ne sera délivré après cette période de trente (30) jours.
5. **Crédits de service maximum.** Le nombre maximal agrégé de Crédits de service qu'ACL vous délivrera pour tout temps mort au cours d'un seul mois civil ne dépassera pas quinze (15) jours de Service ajoutés à la fin de votre terme d'abonnement au service. Les crédits de service ne peuvent pas être échangés contre des montants en numéraire ni convertis.
6. **Exclusions de crédit de service.** L'Engagement de performance ne concerne pas les indisponibilités, suspensions ou la résiliation d'un Service (et aucun Crédit de service ne vous sera disponible à la suite de ces événements) (a) causées par des éléments

échappant au contrôle raisonnable d'ACL, y compris les événements de force majeure, (b) découlant de vos actions ou inactions ou de celles d'un employé, sous-traitant, agent ou tiers agissant en votre nom, (c) découlant de vos systèmes ou logiciels ou bien d'un équipement, logiciel ou technologie non ACL (autre qu'un équipement tiers relevant du contrôle direct d'ACL), (d) Maintenance planifiée ou (e) découlant d'une suspension ou d'une résiliation de votre droit d'utiliser le Service conformément aux Conditions générales d'utilisation d'ACL GRC.